

CONSIGNES AUX EXPLOITANTS DE RI-RTF ET DE RPA

VISITE DES PROCHES AIDANTS EN CONTEXTE DE COVID-19

Pour qu'un proche aidant qui offre une aide ou un soutien significatif puisse visiter un résident en ressource intermédiaire (RI), en ressource de type familial (RTF) ou en résidence privée pour aînés (RPA), il doit répondre à des critères spécifiques et s'engager à suivre toutes les consignes émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de diminuer les risques de transmission de la COVID-19 aux résidents et aux employés.

Dans ce contexte, chaque exploitant doit mettre en place les processus requis pour pouvoir assurer la sécurité de tous : résidents, proches aidants et employés et s'assurer **qu'une seule personne proche aidante significative est identifiée par résident. Cette consigne doit être respectée en tout temps, sans exception.**

1. Qui est considéré comme un proche aidant offrant une aide ou un soutien significatif?

Pour être considéré comme un proche aidant offrant une aide ou un soutien significatif, **un proche doit répondre à tous les critères suivants :**

- Être un parent (membre de la famille), un ami, ou toute autre personne significative pour le résident (dame de compagnie);
- Être une personne connue du personnel de la résidence qui offrait antérieurement à la pandémie un soutien régulier (2 à 3 fois par semaine) au résident;
- Être une personne qui offre un soutien émotionnel et prodigue des soins d'assistance (stimuler, rassurer, faire une toilette partielle, coiffer, raser la barbe, cuisiner certains repas). Ce soutien est offert sur une base régulière d'au moins 2 à 3 fois par semaine ce qui répond à des besoins liés à la situation du résident de manière continue et à long terme.

2. Quoi faire en préparation aux premières visites des proches aidants significatifs?

- Nommer une personne responsable de coordonner les visites des proches et d'assurer le respect des consignes;
- Cibler et faire la liste des personnes connues comme proches aidants significatifs; conserver ces données afin de constituer un registre évolutif de ces personnes;
- Évaluer au cas par cas les personnes qui communiquent avec la ressource afin de décider si elles répondent aux caractéristiques du proche aidant significatif;
- Contacter les proches aidants significatifs ciblés en leur fournissant les obligations qu'ils devront respecter. Leur faire parvenir par courriel les documents suivants pour qu'ils puissent en prendre connaissance et par la suite s'engager à la hauteur des exigences :
 - Le feuillet *Consignes aux proches aidants significatifs*;
 - Le formulaire de consentement;
 - Le lien vers [la page Web du Portail Santé Montérégie pour les proches aidants significatifs](#) qui visiteront vos installations Ils y retrouveront, entre autres : des vidéos, des feuillets et différentes ressources.
- Tenir le registre des personnes autorisées pour utilisation par le portier;

- Tenir un registre des visites incluant le nom du proche aidant, le nom du résident, la date, l'heure d'entrée et l'heure de sortie;
- Utiliser les masques de procédure ou tout autre équipement de protection selon la condition du résident;
- Avoir en quantité suffisante des solutions hydro-alcooliques, poubelles, panier à linge sale, etc.;
- Nommer une personne à titre d'agent multiplicateur pour la formation aux proches quant à l'utilisation adéquate du masque et des autres équipements de protection le cas échéant, du lavage de mains et de l'étiquette respiratoire;
- S'assurer que le portier ou l'agent de sécurité ou la personne désignée à l'entrée de la résidence respecte les consignes qui lui sont données (voir le document *Consignes aux portiers*).

3. Quoi faire lors de la première visite du proche aidant offrant une aide ou un soutien significatif?

- Accueillir le proche aidant et s'assurer que les consignes données par le portier ont été respectées (voir le document *Consignes aux portiers*);
- Faire lire et signer le consentement au proche aidant et en conserver une copie;
- Faire une démonstration au proche aidant de l'utilisation adéquate du masque et des autres équipements de protection le cas échéant;
- Réviser les consignes relatives aux déplacements dans la ressource;
- Remettre la feuille de suivi des symptômes et aviser le proche qu'il doit contacter la personne responsable des visites à la résidence si un symptôme survenait.

ATTENTION

Le proche aidant qui est soumis à un isolement parce qu'il a été en contact étroit avec un cas de COVID-19 ne peut entrer en RI-RTF ou en RPA avant la fin de cet isolement.

La personne qui a eu un test positif avant sa démarche pour entrer en RI-RTF ou en RPA et qui es doit avoir un résultat négatif avant de pouvoir accéder à la ressource.

4. Quoi faire lors des visites subséquentes?

- S'assurer que le proche aidant comprend et respecte les consignes et utilise adéquatement le masque de procédure;
- S'assurer que le proche aidant utilise adéquatement les autres équipements de protection individuelle le cas échéant;
- Rappeler au proche aidant de changer de vêtement à son arrivée à son domicile et de les laver (lavage régulier);
- Demander au proche aidant de limiter au maximum ses déplacements à l'extérieur de son domicile outre ses déplacements à la RI-RTF ou à la RPA.

Consultez la page [Web sur le Portail Santé Montérégie créée spécifiquement pour les exploitants de RI-RTF et de RPA](#). Vous y retrouverez différents formulaires, feuillets, ressources, etc.

Notre mission

Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Notre vision

Des soins de santé et des services accessibles et efficaces qui s'adaptent aux besoins des Québécois.

Nos ambitions

Le CISSS de la Montérégie-Ouest réalise ses ambitions en osant innover dans ses façons de faire et ainsi il se démarque et rayonne par:

- L'excellence de son offre de soins et services intégrés de proximité axée sur l'interdisciplinarité, l'accessibilité et l'adaptation aux besoins de sa population;
- Son courage à questionner et à améliorer ses pratiques professionnelles, cliniques et de gestion;
- La reconnaissance de la contribution de son personnel et la mise en place de pratiques de gestion humaines;
- La force de ses liens avec ses partenaires.

Nos valeurs

Nos actions sont guidées par cinq valeurs, interdépendantes et en équilibre: bienveillance, collaboration, engagement, audace et cohérence.